

ASSEMBLEE GENERALE

Réunion plénière

Vendredi 2 juillet 2004 à FRENOIS à 14 H 30

Compte rendu

Membres présents :

Monsieur Bachir BAKHTI, Directeur du Cabinet du Préfet

Monsieur Alain CAIGNOL, Président du Comité Régional pour l'Environnement

Monsieur Daniel CARRE, Maire de LERY

Monsieur Bénigne COLSON, Maire de FRENOIS

Monsieur Alain DUPAQUIER, Adjoint au Maire de MOLOY

Monsieur David EMOND, Chef du BCCN, Représentant de la DRIRE Bourgogne

Monsieur Alain HOUPERT, Conseiller Général du Canton de GRANCEY LE CHATEAU,
Maire de SALIVES

Monsieur Henri JULIEN, Conseiller Général du Canton d'AIGNAY LE DUC, Maire de
MINOT

Monsieur Bruno LAVOREL, Directeur de recherche au CNRS, Université de Bourgogne

Monsieur Michel MAILLOT, Conseiller Général du Canton d'IS SUR TILLE, Maire d'IS
SUR TILLE

Monsieur Gérard NIQUET, Président de la SEIVA

Capitaine PRIEM, Représentant le Service Départemental d'Incendie et de Secours

Monsieur Francis ROBITAILLE, Secrétaire du Comité de Liaison des Associations de
Protection de l'Environnement et de la Nature 21

Monsieur Jean-François SORNEIN, Directeur du CEA Valduc

Madame Rachel SOMMANT, Adjointe au Maire de LAMARGELLE

Monsieur Patrick THABARD, Directeur du SIRACEDPC

Etaient également présents :

Monsieur CHERIN, Directeur de la Sûreté Nucléaire et de la Défense

Capitaine DUCROS, de la Base Aérienne 102

Monsieur Eric FINOT, Maître de Conférence de Physique, Université de Bourgogne

Madame Marie-Christine GERVAIS, Secrétaire de la SEIVA

Monsieur PARIOST, Conseiller Municipal de FRENOIS

Colonel de ROMEMONT, Commandant de la Base Aérienne 102

Madame Catherine SAUT, Chargée de Mission de la SEIVA

Madame Christine YVRAY-PETIT, Assistante Communication du Directeur du CEA Valduc

Etaient excusés :

Monsieur Pierre DELORME , de l'UFC 21

Monsieur Pierre GARNIER, Maire de POISEUL LA GRANGE

Madame Isabelle GIRARD FROSSARD, Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

Monsieur Louis GRILLOT, Sénateur de Côte d'Or

Monsieur Jean Patrick MASSON, Comité Valduc

Monsieur Christian MYON, Maire de SAINT SEINE L'ABBAYE, Conseiller Général du Canton de SAINT SEINE L'ABBAYE

Monsieur Bernard PITRE, Maire de LE MEIX

Monsieur Henri REVOL, Maire de MESSIGNY ET VANTOUX, Sénateur de Côte d'Or

Monsieur François SAUVADET, Maire de VITTEAUX, Député de la Côte d'Or

24 personnes sont présentes.

Monsieur Bénigne COLSON, Maire de FRENOIS est heureux d'accueillir les membres de la SEIVA pour cette assemblée.

Monsieur Gérard NIQUET ouvre l'assemblée générale et remercie Monsieur COLSON d'accueillir la présente assemblée à Frénois. Il remercie également toutes les personnes présentes.

Monsieur NIQUET accueille Monsieur CHERIN, représentant le DSND, qui a été invité pour présenter l'arrêté de mise en place de la CI autour de Valduc, le Colonel de ROMEMONT commandant la Base Aérienne 102 accompagné du Capitaine DUCROS qui souhaitent être informés du travail de la SEIVA pour envisager la création de la CI pour le Centre spécial militaire de Valduc.

Il accueille et remercie également Monsieur MAILLOT, nouveau membre du groupe 2, depuis son élection comme Conseiller Général du canton d'Is sur Tille.

Enfin, plusieurs universitaires :

Monsieur Eric FINOT, Maître de Conférences de Physique

Monsieur Jean Claude NIEPCE, Professeur de Chimie

Madame Elisabeth SCIORA, Professeur de Chimie

ont accepté de participer aux travaux de la SEIVA, ceci montrant ainsi leur intérêt pour les travaux de la SEIVA et contribuant au rayonnement de l'Université et les remercie.

Monsieur NIQUET signale que Monsieur Gilles DUPONT représentant « LE BIEN PUBLIC-LES DEPECHES » remplace Monsieur Philippe MERUEY.

Monsieur CAIGNOL regrette qu'aucun journaliste ne se déplace pour les Assemblées Générales de la SEIVA.

1 - INFORMATIONS

LA SEIVA : Intervention de Monsieur NIQUET

La SEIVA aura 9 ans en Janvier 2005 et je cesserai mes activités de Président à l'Assemblée Générale de décembre 2004, ou si besoin est, pour permettre une prise en main par le futur Président de la SEIVA en Juin 2005.

L'arrêté du mois d'août 2003 concernant le transport des matières nucléaires et le classement secret défense est modifié. Un arrêté de Janvier 2004 plus précis avec une circulaire d'application le remplace et est publié.

Un autre texte est en préparation : l'arrêté de mise en place de la Commission Information auprès du CEA. Nous en parlerons mais il faut remarquer que le CSMV ne sera pas concerné pour le moment, alors que le PPI concernant cet établissement devrait être mis en place. Je dois remarquer et noter l'engagement du Conseil Général quelle que soit la formule mise en place pour maintenir le financement de la SEIVA et de l'emploi.

Merci au Conseil Général et à son Président.

Nous allons renouveler le Conseil d'Administration pour permettre un bon fonctionnement de la SEIVA. Avant, je dois remercier les membres de l'actuel Conseil d'administration pour le bon travail effectué. A la suite des élections des Conseils Généraux, Henri CONSTANT nous

a quitté, il était l'animateur de la Commission Environnement, il est toujours intéressé par les travaux de la SEIVA, je propose que nous le cooptons comme membre du groupe 3.

Différents points importants pour le CEA :

- Information sur le grand chantier du futur magasin de stockage
- Présentation des incidents, j'en ai noté 5 depuis l'assemblée générale de décembre dont un problème de débordement et de transvasement, faut-il tirer des conclusions ?
- Bilan de l'activité avec un point sur le budget, l'emploi et une présentation statistique de l'activité (nombre de publications, brevets, ...).

L'information de la Préfecture sera abordée dans le point n° 3 avec la mise en place de la CI, cependant la parole sera laissée au représentant du Préfet . Je souhaite que la mise en place de la CI ne corresponde pas à une marche arrière dans l'information et la connaissance de l'impact du CEA.

Loi sur la transparence

Le projet de loi sur la transparence devait donner un statut aux CLI, préciser leur financement et créer une Fédération dissociée de la loi d'orientation énergétique. Ce texte est repoussé à une date inconnue. Ce fait est préjudiciable aux CLI, à l'ANCLI et ne correspond pas à la volonté actuelle basée sur la transparence. Suite à cela, le conseil scientifique de l'ANCLI met en sommeil son activité, il risque d'en être de même pour l'ANCLI.

CEA VALDUC : Intervention de Monsieur SORNEIN

Monsieur Sornein dresse un bilan de l'activité du CEA/Valduc :

Le chantier du futur magasin d'entreposage des matières nucléaires (projet MM05, pour Magasin Matières 2005) est le premier chantier de construction de cette importance à Valduc depuis les années 60. Une excavation de 10 m de profondeur sur la surface d'un terrain de football a été réalisée dans le calcaire massif du sous-sol du plateau. 30 000 m³ de déblais ont été extraits et seront en partie réutilisés sous forme de matériaux concassés pour recouvrir l'ouvrage enterré. Ces travaux ne gênent pas la poursuite des activités du Centre, et n'ont entraîné que peu de circulation à l'extérieur. Cette phase de terrassement est terminée ; les travaux de Génie Civil débuteront en octobre, avec l'accord des autorités de Sûreté.

Autre chantier, beaucoup plus modeste, mais très visible : la rénovation du hall d'accueil des visiteurs est en cours et sera terminée en septembre.

Dans le cadre de la gestion de crise et de l'information sur le Plan Particulier d'Intervention (PPI), les visites du Centre par les habitants des villages concernés par le PPI ont été réalisées, ainsi qu'une visite et une information spécifique pour les enseignants du secteur en liaison avec l'inspection académique.

Monsieur Sornein précise que 5 incidents (voir annexe) sont survenus sur le site de Valduc depuis la dernière Assemblée Générale de la Seiva. Il signale également un déclenchement intempestif de la sirène de la commune d'Echalot provoqué par un court circuit suite à un défaut d'étanchéité du local lors d'une forte pluie. Il s'excuse du trouble causé.

Le projet de téléphonie mobile devrait être opérationnel fin 2004 ou début 2005.

Le projet de « chaufferie paille » est également en bonne voie.

Monsieur CAIGNOL demande s'il y a eu une étude d'impact et une enquête publique à propos des travaux du magasin et pourquoi la SEIVA n'a été informée qu'à la fin des travaux.

Ce à quoi Monsieur Sornein répond que le CEA/Valduc, du fait de son statut d'INBS (Installation Nucléaire de Base Secrète), n'est pas soumis aux procédures d'enquête publique. Il propose néanmoins de présenter les options de sûreté de cette future installation au cours d'une prochaine commission environnement. Il rappelle également que ce projet a déjà été évoqué à la SEIVA, avant le début des travaux.

Monsieur Houpert demande combien de temps ont duré les travaux, puisqu'une loi existe sur l'indemnisation des communes où ont lieu des travaux, par le paiement de la taxe professionnelle des entreprises concernées.

Monsieur Sornein précise que les travaux ont duré 5 mois (de Janvier à Mai 2004). Ils ont été réalisés par l'entreprise DESCHIRON, retenue après appel d'offres de type marchés publics.

Monsieur Julien demande si la loi s'applique pour les travaux publics.

Nota : vérification faite après réunion, il s'avère que la règle de paiement de la taxe professionnelle au prorata des communes concernées s'applique aux entreprises de travaux publics pour des chantiers de plus de 3 mois. Elle s'appliquera donc dans le cas présent à l'entreprise Deschiron.

2 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 5 DECEMBRE 2003

Monsieur Gérard NIQUET a proposé de modifier deux points dans le compte rendu de l'Assemblée Générale du 5 Décembre 2003 :

Page 9 - 6ème paragraphe

Monsieur NIQUET précise que différentes personnes ont participé à ces réunions : « les VERTS » et le SDIS par exemple. (supprimer « les VERTS »)

Page 24 - 1er paragraphe

Monsieur SORNEIN a précédemment proposé deux visites de Valduc dont on peut d'ores et déjà fixer la date (supprimer cette phrase qui est répétée sous le tableau)

Monsieur NIQUET propose d'adopter les modifications.

Le compte-rendu modifié est adopté à l'unanimité.

3 - MISE EN PLACE DE LA COMMISSION D'INFORMATION (projet d'arrêté)

Monsieur NIQUET précise que le projet de CI prévu par le décret de juillet 2001 ne lui semblait pas acceptable, le rôle de la SEIVA n'étant pas précisé, et celle-ci était classée comme une autre association. Le financement de la CI n'est pas clairement indiqué. Cependant, la SEIVA peut avancer vers une CI dont les membres sont une partie des membres de la SEIVA. La CI s'appuierait dans ce schéma sur la SEIVA pour agir. Le préfet pouvant déléguer la présidence de la CI au président de la SEIVA, le financement de la CI étant du ressort du Préfet. Il est important de noter que la DGSNR qui finance en partie la SEIVA ne participera pas au budget des CI, Monsieur NIQUET n'a pas d'informations supplémentaires. La DGSNR participerait-elle encore au budget de la SEIVA ? Que peut faire le DSND ? Le financement du Conseil Général est donc acquis, le maintien de l'emploi et le fonctionnement semblent assurés mais ceci ne permet pas ni d'envisager de grandes actions, on continue de jouer un rôle actif dans ce nouveau projet de mise en place de la Commission d'information.

Monsieur CHERIN pense qu'un arrêté pourrait partir en début de semaine prochaine. Le Ministère de la Défense souhaite qu'une commission spécifique soit créée pour le CSMV. Quant au financement de la CI, il n'y a aucune obligation particulière, un protocole devra être signé entre la préfecture et l'ensemble des contributeurs. Le préfet souhaite également confier la présidence au Président de la Seiva. Il précise que les associations membres de la CI doivent être agréées « association pour la protection de l'environnement ».

Monsieur BAKHTI assure que les préoccupations de la SEIVA sont prises en compte, qu'avec la mise en place de la nouvelle Commission d'Information, elle sera et restera un partenaire privilégié. Monsieur le Préfet suit avec beaucoup d'intérêt ce dossier, un protocole d'accord pluriannuel, avec un financement sur plusieurs années, sera signé entre la Préfecture et la SEIVA et précisera les modalités entre les deux structures.

Monsieur THABARD souligne que la SEIVA devra, pour obtenir l'agrément d'Association pour la protection de l'environnement, constituer un dossier et le déposer à la Préfecture. Le bureau de l'environnement gère les demandes et 2 à 3 mois sont nécessaires pour l'obtenir, la procédure est relativement légère.

Monsieur NIQUET demande qu'un protocole d'accord soit défini, que sa durée soit supérieure à plus d'un an afin d'avoir une action prolongée. En ce qui concerne le financement, il se dit surpris : jusqu'à présent, l'ASN finançait la SEIVA, elle ne financera pas la CI, ce qui est illogique, une partie de financement assurera les emplois mais pas les actions futures, il ne voudrait pas que cette solution soit rétrograde par rapport à la situation actuelle.

Monsieur EMOND précise que le financement de la SEIVA ne sera pas remis en cause. En effet, si l'ASN ne peut financer une CI, elle continuera à financer l'association SEIVA comme elle l'a fait jusqu'à maintenant. La création de la CI ne remettra pas ceci en cause.

Monsieur BAKHTI précise qu'il y aura deux structures : la CI d'une part et la SEIVA d'autre part, ces deux structures rassemblant les mêmes contributeurs, et étant distinctes, il faudrait donc faire un choix.

Monsieur SORNEIN précise que suite à cet arrêté et en recevant l'appui officiel de la Préfecture, la SEIVA, à travers ce soutien, aura une mission officielle, elle sera reconnue et donc plus forte.

Monsieur NIQUET est conscient de la reconnaissance de la SEIVA à la suite de cet arrêté, mais souhaite que celle-ci ne devienne pas un handicap.

Monsieur BAKHTI souligne que ce n'est pas un handicap mais une possibilité d'évoluer donc un avantage certain qui est donné à la SEIVA.

Monsieur CAIGNOL demande pourquoi pas une seule structure ?

Monsieur CHERIN répond à Monsieur CAIGNOL que la CI est une commission administrative alors que la SEIVA est une association. La compatibilité n'est pas possible d'où la nécessité des deux structures différentes.

Monsieur CHERIN souligne que les CI ont une obligation d'informer, et que le ministère de la Défense, qui est exploitant, pourrait financer la CI du CSMV.

Le Colonel DE ROMEMONT, commandant de la Base Aérienne 102, souhaite que la composition de la CI du CSMV soit aussi voisine que possible de la CI du CEA/Valduc pour que les deux commissions puissent se réunir en formation commune, et s'appuyer sur la SEIVA.

Monsieur NIQUET précise qu'aucune information n'a été communiquée jusqu'à présent concernant le CSMV et demande à l'assemblée : « Etes-vous favorable au principe que la SEIVA soit acteur de la CI du CSMV ? » Proposition adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Monsieur SORNEIN rappelle que la participation directe de l'exploitant au financement de la SEIVA n'a jamais été souhaitée, car elle serait jugée comme un obstacle à l'indépendance de l'association.

Monsieur CHERIN précise qu'il faudra adapter la CI, celle-ci n'entravera pas le fonctionnement de la SEIVA.

Monsieur NIQUET précise que lors de la mise en place de la SEIVA, le choix des actions a été fait pour affirmer l'indépendance de la SEIVA.

Monsieur HOUPERT s'interroge, sur l'Article 4, à propos des contributeurs financiers de la CI, précisant que le financement ne doit pas être demandé aux petites communes qui n'ont pas les moyens financiers de participer à celui-ci.

Monsieur BAKHTI précise que la SEIVA est directement financée par le Conseil Général.

Monsieur CHERIN assure qu'il ne faut pas changer le système de financement.

Monsieur SORNEIN pense que la CI ne devrait avoir besoin d'aucun financement particulier, et que le décret doit rester dans l'état actuel. C'est la SEIVA qui a besoin d'argent pour fonctionner et non la CI. Il faut bien préciser aux contributeurs actuels : le Conseil Général et

le Conseil Régional que le financement doit aller à la SEIVA, malgré l'existence des deux structures.

Monsieur NIQUET précise que l'article 4 peut porter à confusion.

Monsieur MAILLOT affirme que l'association existe depuis 9 ans, la population est au courant des travaux de la SEIVA, mais que la population fera peut-être des confusions entre les deux structures.

Monsieur ROBITAILLE émet une certaine défiance par rapport aux commissions administratives d'information, et ce mariage forcé qui va avoir lieu entre la SEIVA et la CI. Il craint qu'à long ou moyen terme l'affaire se termine par un divorce et que le perdant soit la SEIVA.

Monsieur CHERIN affirme que les acteurs étant les mêmes, il ne voit pas pourquoi cela se passerait mal, il n'a aucune intention d'entraver le déroulement du travail de la SEIVA. En France, c'est la seule association de ce genre.

Monsieur SORNEIN souligne que la SEIVA est une association.

Monsieur NIQUET précise que la SEIVA ne rentre pas dans le cadre des CLI.

Monsieur SORNEIN souligne que pour le bon fonctionnement de la SEIVA, il n'y a pas eu d'accord de principe à demander à quelque autorité que ce soit. Il fallait que toutes les personnes, qui étaient potentiellement participantes, soient d'accord comme dans toute association, et bien sûr, à cette époque, demander au Directeur du CEA Valduc s'il accepterait de venir s'asseoir à la table pour discuter. S'il avait refusé cela aurait été difficile de créer une structure telle que la SEIVA, celle-ci ne relevant pas d'un texte ou d'une autorisation administrative particulière.

Monsieur ROBITAILLE exprime son appréhension sur le bon fonctionnement entre les futures structures.

Monsieur NIQUET affirme que cette appréhension peut être levée. Evidemment l'exploitant peut donner les informations qu'il veut, mais en tant qu'association, la SEIVA pourra chercher les informations qu'elle souhaite et commander des analyses dans la mesure de son financement.

Monsieur SORNEIN exprime le fait que la période transitoire entre une structure simple et une structure plus complexe fixée par la nouvelle loi est une période difficile à gérer où il ne faut pas perdre l'acquis obtenu par la SEIVA depuis sa création. On peut aussi considérer qu'à travers ces nouvelles règles, ces structures gigognes évoquées précédemment par Monsieur MAILLOT, cette nouvelle situation donne un levier de plus pour solliciter des informations.

Monsieur NIQUET ne veut pas que la SEIVA participe en tant qu'observateur mais en tant qu'acteur.

Monsieur CAIGNOL propose d'instituer une commission pour bien définir le rôle de la SEIVA.

4 - LES MEMBRES DE LA SEIVA

Monsieur NIQUET propose que l'on procède à l'élection du nouveau Conseil d'Administration. Un certain nombre de personnes ne veulent plus faire partie du nouveau bureau, Monsieur JULIEN ayant un emploi du temps surchargé, ne peut plus présider la commission économie mais souhaite rester au conseil d'administration. Madame GIRARD FROSSARD souhaite rester, Monsieur TUPIN ne souhaite pas rester, Monsieur Jean Patrick MASSON ne s'étant pas manifesté, Monsieur NIQUET pense que la décision de Monsieur MASSON est de poursuivre au sein du conseil d'administration.

Monsieur NIQUET présente les nouveaux membres de la SEIVA :

- Monsieur Michel MAILLOT, est le nouveau Conseiller Général du Canton d'Is sur Tille
- Monsieur Gilles DUPONT, Journaliste au Bien Public–Les Dépêches remplace Monsieur Philippe MERUEY

L'Université à notre demande a proposé :

- Monsieur Jean Claude NIEPCE, Professeur de Chimie
- Madame Isabelle SCIORA, Professeur de Chimie
- Monsieur Eric FINOT, Maître de Conférences de Physique

Le Président remercie ces trois personnalités de participer aux travaux de la SEIVA. Parmi ces membres l'un d'eux acceptera peut-être de devenir Président dans quelques temps. Le passage d'un Président à un autre est toujours un passage délicat, nous proposons de placer un 9^{ème} membre au conseil d'administration pour devenir Vice-Président et celui-ci deviendra président quand je quitterai mes fonctions.

Pour le moment, nous avons :

- Alain HOUPERT, Vice Président
- Jean Patrick MASSON, Trésorier

Il faut choisir un Président de la commission environnement, cette personne peut-être choisie parmi tous les membres de la SEIVA, sachant que Monsieur CONSTANT, à qui on a demandé d'être membre de la SEIVA, avait fait un gros travail, je vous propose sa candidature en tant que personnalité qualifié du groupe 3, je pense qu'il acceptera. Si vous n'y voyez aucun empêchement on pourrait continuer à lui confier la commission environnement, sous la responsabilité de la structure. Pour la commission économie, Henri JULIEN reste au conseil d'administration, mais n'assurera plus cette mission.

Monsieur JULIEN explique que la raison pour laquelle il ne peut plus assumer cette mission est un emploi du temps surchargé.

Monsieur NIQUET demande qui souhaite participer, Monsieur MAILLOT ne peut accepter cette mission, ayant lui aussi un emploi du temps surchargé, il ne souhaite pas s'engager et ne pas pouvoir assumer ce travail ensuite.

D'après Monsieur Sornein, la commission économie peut utilement traiter des relations économiques de Valduc avec la communauté d'agglomération Dijonnaise, qui sont très importantes, mais également des relations avec l'économie locale, pour lesquelles Valduc s'implique dans le comité de développement du Pays Seine et Tilles en Bourgogne.

Monsieur JULIEN remarque qu'aujourd'hui Valduc travaille avec des entreprises nationales étrangères au pays.

Monsieur SORNEIN pense que c'est une vraie question et qu'on peut envisager aujourd'hui, pour la thématique de l'emploi local d'en parler à la SEIVA avec une personne impliquée dans le « Pays Seine et Tilles en Bourgogne ».

Monsieur JULIEN : on pourrait impliquer le Syndicat Nord Côte d'Or.

Monsieur SORNEIN : avec deux réunions par an, on pourrait partager des informations.

A propos de la commission environnement, Monsieur Sornein précise que le Docteur Constant a une légitimité très forte à la SEIVA : présent dans la région depuis toujours, légitime scientifiquement par son métier, connaissant Valduc et beaucoup de ses salariés depuis la création du Centre, il a géré avec efficacité la commission environnement et il est tout à fait logique de lui permettre de poursuivre son activité au sein de cette commission.

Monsieur NIQUET demande à Monsieur JULIEN s'il continue à rester au conseil d'administration.

Ce à quoi Monsieur JULIEN répond par l'affirmative.

Monsieur NIQUET demande un remplaçant pour Marc TUPIN et propose de voter pour choisir deux personnes de l'Université afin que celles-ci soient membres associés, les personnes choisies sont :

- Monsieur Jean Claude NIEPCE
- Madame Elisabeth SCIORA

Et deux autres personnes membres de la SEIVA :

- Monsieur Henri CONSTANT
- Monsieur Eric FINOT

Souhaitez-vous un vote à bulletin secret ou un vote à main levée ? Qui est pour la proposition que je viens de faire ?

Monsieur CAIGNOL interpelle les membres pour donner des indications à propos du vote.

Monsieur NIQUET ne conteste pas son intervention mais demande de bien vouloir choisir, accepter ou non la proposition qu'il a faite.

Monsieur CAIGNOL précise qu'après avoir revu les statuts rien n'est mentionné pour le vote. Il stipule que ce n'est pas la peine de prendre une décision aujourd'hui et de changer d'avis le lendemain.

Monsieur NIQUET précise que si problèmes il y a pour le vote de ce jour, on refera une réunion dans 15 jours afin de procéder à l'élection.

L'assemblée est contre cette proposition et décide de procéder au vote.

Monsieur CAIGNOL précise que son intervention n'avait pas pour but d'ajourner l'élection.

Monsieur NIQUET demande à l'assemblée : Etes-vous d'accord pour cette proposition ?
N'ayant aucune opposition, la proposition est adoptée, sont élus :

- Monsieur Henri CONSTANT , s'il accepte

Médecin retraité

Responsable de la Commission Environnement

- Monsieur Alain CAIGNOL

Président du Comité Régional de l'environnement

Responsable de la Commission Economie

- Monsieur Eric FINOT

Maître de Conférence de Physique à l'Université de Bourgogne

- Madame GIRARD FROSSARD

Représentant le groupe 2

Responsable de la commission analyses

- Monsieur Henri JULIEN

Représentant le groupe des élus.

Monsieur NIQUET procède de la même façon pour l'élection des autres membres, celle du nouveau Conseil d'Administration a été approuvée à l'unanimité.

Les nouveaux membres du Conseil d'Administration sont :

Gérard NIQUET

Président de la SEIVA

Responsable de la Commission Information

Alain HOUPERT

Maire de Salives

Conseiller Général du Canton de Grancey le Château

Vice Président

Jean Patrick MASSON

Adjoint au Maire de Dijon

Comité VALDUC

Trésorier de la SEIVA

Henri CONSTANT

Médecin Retraité

Responsable de la Commission Environnement

Alain CAIGNOL

Président du Comité Régional de l'Environnement

Responsable de la Commission économie

Isabelle GIRARD FROSSARD

Responsable de la Commission Analyses

DDASS de la Côte d'Or

Henri JULIEN

Conseiller Général du Canton d'Aignay le Duc

Maire de MINOT

Eric FINOT

Maître de Conférence de Physique à l'Université de Bourgogne

Les membres élus sont :

Pour le Conseil d'Administration :

Dans le Groupe 3 :

Monsieur Henri CONSTANT

Monsieur Eric FINOT

Pour la SEIVA :

Et comme membres associés :

Monsieur Jean Claude NIEPCE

Monsieur Elisabeth SCIORA

Monsieur NIQUET propose de rajouter un 9 ème membre, en l'occurrence le futur Président.

5 - LES TRAVAUX DE LA SEIVA –1 er Semestre 2004

Visites de Valduc et de la clinique DREVON

Monsieur NIQUET demande à Catherine SAUT de bien vouloir faire un résumé des visites effectuées à Valduc puis à la clinique DREVON.

Monsieur CAIGNOL a été impressionné par la visite de Valduc qu'il a trouvé très instructive : les techniques de manipulation, d'usinage, le bâtiment « uranium ». Après une première visite des travaux du magasin, il serait intéressant d'en faire une seconde, de revoir l'excavation destinée au magasin avant qu'elle ne soit comblée, il serait bien également que l'on parle des déchets non radioactifs. C'est une des propositions que comptait faire Monsieur SORNEIN.

Catherine SAUT a présenté la visite, très intéressante, de la Clinique DREVON et a expliqué l'application de la médecine nucléaire, après la visite de la Clinique du PARC, celle de la Clinique DREVON a donc eu lieu cette année : visite des services de radiothérapie, et de curithérapie, qui traitent les cancers grâce aux accélérateurs de particules, techniques de localisation de la tumeur et traitement avec des très fortes doses. En radiothérapie et curithérapie, au moyen d'une sonde introduite dans le corps, des doses très précises sont injectées. En Bourgogne, la Clinique DREVON est la seule à disposer d'un service de cette envergure.

Monsieur NIQUET a été très impressionné par la précision du travail et des logiciels.

Pour Catherine SAUT, il serait très intéressant de pouvoir visiter le centre médical de Valduc.

Commission économie

Monsieur CAIGNOL veut réfléchir à une date pour la réunion de la commission économie.

Commission analyses

Catherine SAUT précise que pour le suivi des eaux et des aliments, les prélèvements sont effectués de façon à ce qu'il y ait un prélèvement sous le vent et un hors vent.

En l'absence de Madame GIRARD FROSSARD, Monsieur NIQUET demande à Catherine SAUT de présenter la campagne d'analyses.

Catherine SAUT : la confrontation avec les résultats de Valduc a eu lieu : d'une manière générale ceux-ci se recourent, quelques petites variations avec ceux de Valduc mais pas de surprise. Le protocole de 2005 sera le même que celui des années précédentes.

Monsieur NIQUET remercie Catherine SAUT pour l'information donnée et précise que certaines analyses n'ont pas été effectuées par manque de financement.

Madame SOMMANT : pourrait-on faire des analyses sur des productions autres que les cultures annuelles, sur celles de printemps par exemple, sur l'herbe ?

Catherine SAUT : pour effectuer des analyses sur l'herbe, il faudrait voir les endroits non prélevés par Valduc.

Monsieur COLSON : il n'y a pas eu d'analyses faites dans les communes du sud du département.

Catherine SAUT : le marquage est trop faible.

Monsieur CAIGNOL précise que l'on avait évoqué la possibilité de demander à un stagiaire de faire une étude sur les rejets au niveau des cerne des arbres.

D'après Monsieur Sornein, une étude a déjà été faite, les résultats ont été publiés. Si la Seiva veut renouveler cette étude, il faut savoir que le coût d'analyse est très lourd ; en effet pour avoir un historique de 40 ans, il faut réaliser 40 analyses coûteuses (de l'ordre de 1500 € l'analyse), sur des échantillons de bois prélevés sur chaque cerne de croissance bien identifié sur une section d'un arbre adulte.

Monsieur CAIGNOL souhaite la réalisation d'une étude sur la morbidité. Il serait également intéressant de compter les malformations sur les animaux et les hommes.

Madame SOMMANT : pourrait-il y avoir d'autres études que celles sur le cancer ?

Monsieur Sornein : les salariés de Valduc, comme tous les salariés de l'industrie nucléaire, bénéficient d'un suivi médical professionnel régulier et approfondi. Les effets de cette médecine préventive se traduisent dans les études statistiques par des chiffres plutôt meilleurs que la moyenne générale en matière de santé.

Monsieur NIQUET dit à Monsieur CAIGNOL qu'il pourra voir son projet réalisé lors des prochaines réunions.

Monsieur Sornein propose que la SEIVA fasse réaliser, sur la question de la morbidité, une étude de faisabilité, celle-ci représentant beaucoup de travail, il faudrait la faire évaluer en tenant compte des données disponibles.

Monsieur CAIGNOL affirme que ce serait un coup de pouce formidable pour un étudiant qui désirerait réaliser une thèse sur ce sujet.

Concernant les résultats d'analyses, M Julien demande quelle est la différence entre Salives et Auxonne.

Monsieur SORNEIN compare la différence entre l'absorption de l'eau de Salives toute l'année avec le fait de monter sur un tabouret, non pas pour augmenter le risque de tomber mais l'exposition aux rayons cosmiques qui augmente avec l'altitude.

Madame SOMMANT : peut-on savoir si le gibier est contaminé ?

Monsieur CAIGNOL : il faut demander à l'Observatoire Régional de la Santé.

Monsieur NIQUET invite Madame SOMMANT à participer à la commission environnement où elle pourra poser toutes les questions qu'elle souhaite.

Madame SOMMANT est intéressée par le fait de savoir si la bête est contaminée et en être informée. L'année dernière, une analyse a été faite sur du lait, nous avons reçu les résultats par courrier, mais elle ne sait plus si c'est la SEIVA qui avait demandé cette analyse.

Monsieur NIQUET répond que ce n'était pas la SEIVA et affirme que la SEIVA n'a jamais effectué d'analyses de ce genre.

Catherine SAUT : c'est peut-être la DDASS.

Madame SOMMANT regardera le courrier reçu et nous dira la provenance de ce dernier.

Monsieur SORNEIN signale que les autorités administratives compétentes sont là pour vérifier que Valduc respecte la réglementation. En ce qui concerne les résultats reçus, la mesure de la radioactivité, que ce soit la SEIVA ou la DDASS, il pourrait être intéressant d'effectuer une comparaison.

Monsieur NIQUET serait intéressé de voir ce courrier, il demande à Madame SOMMANT de bien vouloir lui communiquer les résultats reçus et demande s'il y a des questions à propos de ces analyses.

Commission information

Monsieur NIQUET demande à Monsieur CAIGNOL de parler du « SAVOIR ET COMPRENDRE »

Monsieur CAIGNOL signale que la revue «SAVOIR ET COMPRENDRE» est une revue purement locale. Il souhaite que le prochain numéro de «SAVOIR ET COMPRENDRE» reprenne l'historique de la SEIVA depuis 9 ans : les activités, les analyses. Il demande également à Monsieur COLSON si « SAVOIR ET COMPRENDRE» est lu par les habitants et comment il est perçu.

Monsieur Bénigne COLSON affirme que cette revue est lue, les habitants ne comprennent pas très bien et pensent qu'elle émane de Valduc, au départ c'était plus un bulletin d'information de Valduc.

Monsieur CAIGNOL ne souhaite pas que la SEIVA apparaisse comme l'organe de Valduc.

Monsieur SORNEIN pense que ce n'est pas considéré comme tel.

Monsieur COLSON dit que c'est à lui, donc au maire de signaler que la SEIVA est une association indépendante du CEA.

Monsieur Michel MAILLOT pense qu'il serait bien qu'une information sur la SEIVA paraisse dans le bulletin de la commune d'Is sur Tille, beaucoup de personnes mélangent la SEIVA et VALDUC, pour eux cette revue vient de Valduc. Il y a beaucoup de confusion.

Monsieur MAILLOT souligne qu'une lettre brève de la communauté des communes paraît . Ce serait bien qu'un article soit consacré à la SEIVA.

6 - PARTICIPATIONS EXTERIEURES

Le Comité Scientifique de l'ANCLI organisera une conférence, au mois d'octobre sur les légionelles et les amibes, il mettra ses activités en sommeil car il manque de moyen pour son fonctionnement. Dans ce contexte, l'ANCLI sera amenée à prendre des décisions. Alain CAIGNOL et Michel CARTIER ont participé à la visite, organisée par l'ANCLI, de la Centrale de Saint Laurent des Eaux. Cette visite très importante avait pour thème le démantèlement d'une centrale, sous deux aspects : une centrale graphite gaz et le démantèlement.

Catherine SAUT participe à COWAM et représente la SEIVA. COWAM est un groupe de travail européen, financé par la commission européenne et par l'ANCLI dont la SEIVA fait partie, cette réunion intéressait plus l'ANCLI.

7 - CALENDRIER PREVISIONNEL ET PROJETS - 2 ème semestre 2004

Conférence

Monsieur NIQUET précise qu'une conférence sur l'ouverture des marchés de l'électricité sera organisée par le comité scientifique.

Catherine SAUT précise qu'une conférence annuelle sur l'ouverture du marché de l'électricité doit avoir lieu. C'est en discussion avec l'UFC Que Choisir, la personne pertinente pour animer le débat n'a pas encore été trouvée.

Monsieur SORNEIN propose le nom de Marc BRENNER et Monsieur EMOND celui de Bruno CHARPENTIER.

Colloque de l'ANCLI

Monsieur SORNEIN demande des renseignements sur le projet du Colloque de l'ANCLI à DIEPPE qui se déroulera au mois de septembre.

Le colloque de l'ANCLI se déroulera à Dijon en 2005, les 14 et 15 septembre, il faudra prévoir une visite du CEA de Valduc le 14 au matin, une visite de cave et prévoir une salle pour organiser la réunion.

Monsieur JULIEN propose la salle Henri Berger qui peut accueillir environ 200 personnes, il se renseignera auprès du Conseil Général.

Monsieur NIQUET demande de bien réfléchir pour que l'organisation de ce colloque soit parfaite.

Visite

Monsieur NIQUET demande à Monsieur SORNEIN de faire une proposition de visite à VALDUC pour le prochain semestre.

Monsieur Sornein propose une visite sur le thème des déchets tritiés, et une visite sur le thème des déchets industriels et banals (déchet non radioactifs). Monsieur Sornein propose d'organiser la prochaine visite sur le thème des déchets industriels et banals le 23 septembre. On pourra aussi voir l'excavation réalisée pour le magasin MM05, avant le début des travaux de génie civil.

Savoir et Comprendre

Monsieur NIQUET désire également réaliser le numéro 19 de « SAVOIR et COMPRENDRE », ce numéro spécial retracera l'historique, l'évolution de la SEIVA depuis 9 ans, ainsi que le bilan de ces 9 années d'activité, comme l'a présenté Alain CAIGNOL.

La prochaine Assemblée Générale de la SEIVA se déroulera à MINOT, la date retenue est le vendredi 3 décembre 2004 à 15 heures.

Compte-rendu visé par le Président :

A Dijon le :